

**Fiche signalétique**  
**FOCUS Herbicide**

FDS n° : FO000997-A  
Date de révision : 2016-05-23  
Format: NA  
Version 1



**1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ**

**Identificateur de produit**

**Nom du produit** FOCUS Herbicide

**Autres moyens d'identification**

**Code du Produit** FO000997-A

**Legacy Product Code** 7608, F9312-4

**Synonymes** PYROXASULFONE:  
3-[[[5-(difluoromethoxy)-1-methyl-3-(trifluoromethyl)-1H-pyrazol-4-yl]methyl]sulfonyl]-4,5-dihydro-5,5-dimethylisoxazole (CAS);  
3-[5-(difluoromethoxy)-1-methyl-3-(trifluoromethyl)pyrazol-4-ylmethylsulfonyl]-4,5-dihydro-5,5-dimethyl-1,2-oxazole (IUPAC);

CARFENTRAZONE-ETHYL (FMC 116426): ethyl  
 $\alpha$ ,2-dichloro-5-[4-(difluoromethyl)-4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo-1H-1,2,4-triazol-1-yl]-4-fluorobenzenepropanoate (CAS name); ethyl (RS)-2-chloro-3-[2-chloro-5-(4-difluoromethyl-4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo-1H-1,2,4-triazol-1-yl)-4-fluorophenyl]propionate (IUPAC name)

**Ingrédient(s) actif(s)** Pyroxasulfone; Carfentrazone-éthyle

**Famille chimique** Sulfonylioxazoline; Triazolinones

**PCP #** 32292

**Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation**

**Utilisation recommandée :** Herbicide

**Restrictions conseillées pour l'utilisation** Utilisez tel que recommandé par l'étiquette

**Adresse du fabricant**

FMC Corporation  
2929 Walnut Street  
Philadelphia, PA 19104  
(215) 299-6000 ((Informations générales )  
msdsinfo@fmc.com (courrier électronique - informations générales)

**Numéro d'appel d'urgence**

Urgences médicales :  
800-331-3148 (États-Unis et Canada)  
651-632-6793 (Tous les autres pays; à frais virés)

Pour toute urgence de type fuite, incendie, déversement ou accident, appeler :  
800-424-9300 (CHEMTREC – États-Unis)  
(703)-527-3887 (CHEMTREC – PCV – Reste du monde)

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

**Classification**

**Statut réglementaire de l'OSHA**

Ce produit est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200)


Toxicité aiguë - inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4
Cancérogénicité	Catégorie 2
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1B

**Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence**

**Vue d'ensemble des procédures d'urgence**

**Danger**

**Mentions de danger**  
 H332 - Nocif par inhalation  
 H351 - Susceptible de provoquer le cancer  
 H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus



**Conseils de prudence - Prévention**

- P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
- P261 - Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols
- P264 - Se laver les mains et le visage soigneusement après manipulation
- P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit
- P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
- P281 - Utiliser l'équipement de protection individuelle requis

**Conseils de prudence - Réponse**

- P308 + P313 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin
- P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon
- P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin
- P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer
- P391 - Recueillir le produit répandu

**Conseils de prudence - Entreposage**

- P405 - Garder sous clef

**Conseils de prudence - Élimination**

Éliminer le contenu/récipient selon les directives de l'étiquette

**HNOC (danger non classé autrement)**

Non classés ne étaient pas autrement dangers identifiés.

**Autres informations**

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme. Peut être nocif en cas contact avec la peau. Cause une légère irritation cutanée.

**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**Famille chimique** Sulfonylioxazoline; Triazolinones.

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Carfentrazone-éthyle	128639-02-1	4.43
Pyroxasulfone	447399-55-5	36.9
Propylène glycol	57-55-6	1-5
Naphtha (petroleum), heavy aromatic	64742-94-5	1-5
Naphthalene	91-20-3	<1
2-Methylnaphthalene	91-57-6	1-5

Les synonymes sont fournis dans la section 1.

#### 4. PREMIERS SOINS

<b>Contact avec les yeux</b>	Maintenez les yeux ouverts et rincez-les doucement, avec précaution, avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.
<b>Contact avec la peau</b>	Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance; puis, effectuer une respiration artificielle, de préférence par bouche-à-bouche, si possible. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.
<b>Ingestion</b>	Appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour des conseils de traitement. Ne donnez pas un liquide à boire à la personne. Il ne faut pas induire le vomissement à moins que vous ne receviez cette consigne d'un médecin ou du centre antipoison. Il ne faut rien mettre dans la bouche d'une personne inconsciente et il ne faut pas la faire vomir non plus.
<b>Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés</b>	Les symptômes d'une surexposition peuvent comprendre des maux de tête, des vertiges, de la fatigue, des nausées et des vomissements.
<b>Indication de consultation médicale immédiate et du traitement spécial requis si nécessaire</b>	Traiter en fonction des symptômes. Contient du distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), Mousse, Poudre sèche, Eau pulvérisée. Évitez les jets puissants.
<b>Dangers spécifiques du produit</b>	
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Oxydes de carbone, Chlorure d'hydrogène, Fluorure d'hydrogène, Oxydes d'azote (NOx).
<b>Données sur les risques d'explosion</b>	
<b>Sensibilité aux chocs</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>Sensibilité aux décharges électrostatiques</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>Équipement de protection et précautions pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection. Déplacer les contenants du lieu de l'incendie s'il est possible de le faire sans risque.

#### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

<b>Précautions personnelles</b>	Isolez la zone et y mettez un panneau d'avertissement. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Équipement de protection individuel, voir section 8.
---------------------------------	--

<b>Divers</b>	Pour des consignes additionnelles concernant le nettoyage, appelez le service d'assistance téléphonique de FMC dont les coordonnées sont données à la section 1, « Identification du produit et de l'entreprise » ci-dessus.
<b>Précautions pour le protection de l'environnement</b>	Éloignez les gens et les animaux du déversement ou de la fuite et de la zone sous le vent par rapport à la fuite. Maintenir le produit à distance des lacs, ruisseaux, mares et étangs.
<b>Méthodes de confinement</b>	Endiguez pour empêcher le ruissellement. Absorber avec de la terre, du sable ou autre produit non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Nettoyez et neutralisez la zone de déversement, les outils et les équipements en lavant avec de l'eau de javel et du savon. Absorbent l'eau de rinçage et ajoutez-la aux déchets déjà recueillis. Les déchets doivent être classés et étiquetés avant leur recyclage ou leur élimination. Éliminez les déchets tel qu'il est indiqué dans la section 13.

**7. MANUTENTION ET STOCKAGE**

<b>Manutention</b>	Ne pas contaminer d'autres pesticides et engrais, l'eau, la nourriture ou les aliments pour animaux pendant le stockage ou l'élimination. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter l'inhalation et la peau prolongée et / ou répétée et contact avec les yeux. Laver à fond après manutention.
<b>Entreposage</b>	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Tenir hors de la portée des enfants et des animaux. Garder/entreposer dans le contenant d'origine seulement. Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil.
<b>Produits incompatibles</b>	Aucun renseignement disponible

**8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH	Mexique
Naphthalene (91-20-3)	TWA: 10 ppm	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m <sup>3</sup>	IDLH: 250 ppm TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m <sup>3</sup> STEL: 15 ppm STEL: 75 mg/m <sup>3</sup>	Mexico: TWA 10 ppm Mexico: TWA 50 mg/m <sup>3</sup> Mexico: STEL 15 ppm Mexico: STEL 75 mg/m <sup>3</sup>
2-Methylnaphthalene (91-57-6)	TWA: 0.5 ppm	-	-	-
Nom chimique	Colombie-Britannique	Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	Alberta
Propylène glycol (57-55-6)	-	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> aerosol only  TWA: 50 ppm aerosol and vapor  TWA: 155 mg/m <sup>3</sup> aerosol and vapor	-
Naphthalene (91-20-3)	TWA: 10 ppm STEL: 15 ppm Skin	TWA: 10 ppm TWA: 52 mg/m <sup>3</sup> STEL: 15 ppm STEL: 79 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 ppm  STEL: 15 ppm Skin	TWA: 10 ppm TWA: 52 mg/m <sup>3</sup> STEL: 15 ppm STEL: 79 mg/m <sup>3</sup> Skin
2-Methylnaphthalene (91-57-6)	TWA: 0.5 ppm Skin	-	TWA: 0.5 ppm  Skin	-

**Contrôles techniques appropriés**

**Mesures d'ordre technique** Appliquer mesures techniques pour se conformer aux limites d'exposition professionnelle. Lorsque vous travaillez dans des endroits confinés (par exemple, des réservoirs, conteneurs, etc.) assurez-vous qu'il y a une source d'air pour la respiration et portez l'équipement recommandé.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage** En cas de risque d'exposition par la poussière, d'éclaboussement, de brume ou de pulvérisation, utiliser des lunettes de protection chimique ou un écran facial.

**Protection de la peau et du corps** Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants.

**Protection des mains** Utilisez des gants de protection en matériaux chimiques en nitrile ou en néoprène. Laver l'extérieur des gants avec de l'eau et du savon avant de les réutiliser. Vérifiez régulièrement pour des fuites.

**Protection respiratoire** Pour se protéger des expositions par la poussière, les éclaboussures ou par pulvérisation, veuillez utiliser un masque à filtre.

**Mesures d'hygiène** De l'eau propre doit être disponible pour lavage en cas de contamination au niveau des yeux et de la peau. Laver le peau avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme ou de fumer. Prendre un bain ou une douche à la fin du travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Il ne faut pas laver les vêtements de travail avec les vêtements de la maison.

**Informations générales** Si le produit est utilisé dans des mélanges, il est recommandé de contacter les fournisseurs d'équipements de protection appropriés. Ces recommandations s'appliquent au produit sous sa forme commercialisée.

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Aspect</b>	Suspension liquide
<b>État physique</b>	Liquide
<b>Couleur</b>	Blanc cassé
<b>odeur</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Seuil olfactif</b>	Aucun renseignement disponible
<b>pH</b>	5.83 @ 21.7°C
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Point d'éclair</b>	> 100 °C / > 212 °F
<b>Taux d'évaporation</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>	
<b>Limite supérieure d'inflammabilité:</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Limite inférieure d'inflammabilité:</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Pression de vapeur</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Densité de vapeur</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Densité</b>	10.11 lb/gal (1.21 g/mL) @ 21.6°C
<b>Densité</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Coefficient de partage</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Température de décomposition</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Viscosité, cinématique</b>	4220 cSt @ 20.5 °C; 4405 cSt @ 40.5 °C
<b>Viscosité, dynamique</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Propriétés explosives</b>	Aucun renseignement disponible

Propriétés comburantes	Aucun renseignement disponible
Masse moléculaire	Aucun renseignement disponible
Masse volumique apparente	Aucun renseignement disponible

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Non applicable
Stabilité chimique	Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.
Possibilité de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement.
Polymérisation dangereuse	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles.
Matières incompatibles	Aucun renseignement disponible.
Produits de décomposition dangereux	Oxydes de carbone, Chlorure d'hydrogène, Fluorure d'hydrogène, Oxydes d'azote (NOx).

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Renseignements sur le produit

DL50 orale	> 5000 mg/kg (rat)
DL50 épidermique	> 5000 mg/kg (rat)
CL50 par inhalation	> 2.18 mg/l 4 heures (rat)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Légèrement irritant (lapin).
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Légèrement irritant (lapin).
Sensibilisation	non sensibilisant

### Informations sur les effets toxicologiques

Symptômes	Les symptômes d'une surexposition peuvent comprendre des maux de tête, des vertiges, de la fatigue, des nausées et des vomissements.
-----------	--

### Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Toxicité chronique	Pyroxasulfone: On s'attend à ce que les effets soient semblables à ceux observés lors d'une toxicité aiguë. Carfentrazone-éthyle: exposition à long terme causé hématotoxicité et le dépôt de la porphyrine dans le foie dans les études animales
Mutagénicité	Pyroxasulfone, Carfentrazone-éthyle : Pas génotoxique dans les études de laboratoire.
Cancérogénicité	Pyroxasulfone: Augmentation de l'incidence de la vessie papillomes transitoire a été signalé chez les rats mâles dans l'étude de carcinogénicité de deux ans. Des preuves limitées d'effets cancérogènes. Carfentrazone-éthyle : Aucune preuve de cancérogénicité provenant d'études animales.
Effets neurologiques	Pyroxasulfone, Carfentrazone-éthyle : Non neurotoxique.
Toxicité pour la reproduction	Pyroxasulfone: Tout signe d'effet sur la fertilité ou de l'embryon n'ont pas été observés dans les études de reproduction chez le rat d'une génération et deux génération à la dose dont la toxicité générale chez les parents a été observée. Cependant, la toxicité du développement a été observée dans la descendance chez le rat. Peut être nocif pour l'enfant à naître. Carfentrazone-éthyle : Pas de toxicité pour la reproduction.
Toxicité pour le développement	Pyroxasulfone: Toxicité pour le développement a été observée chez la progéniture rat. Peut être nocif pour l'enfant à naître. Carfentrazone-éthyle : Absence de tératogénicité chez les animaux.
STOT - exposition unique	Risque avéré d'effets graves pour les organes. Voir les organes cibles énumérées ci-dessous.
STOT - exposition répétée	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voir les organes cibles énumérées ci-dessous.
Effets sur les organes cibles	Pyroxasulfone: Foie, rein, Vessie, Système cardio-vasculaire. Carfentrazone-éthyle : Aucun connu.
Effets neurologiques	Pyroxasulfone, Carfentrazone-éthyle : Non neurotoxique.

Risque d'aspiration Ce produit présente un risque de pneumonie par aspiration.

Nom chimique	ACGIH	IARC	NTP	OSHA
Naphthalene 91-20-3	A3	Group 2B	Reasonably Anticipated	X

**Légende:**

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)  
 A3 - cancérigène chez l'animal  
 NTP (programme national de toxicologie)  
 Raisonnablement prévu - raisonnablement prévu comme un cancérigène pour l'homme  
 OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)  
 X - Présent

**12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES**

**Écotoxicité**

<b>Carfentrazone-éthyle (128639-02-1)</b>				
Ingrédient(s) actif(s)	Duration	espèce	VALEUR	UNITÉS
Carfentrazone-éthyle	72 h EC50	Algues	0.012	mg/l
	96 h LC50	Poissons	1.6	mg/l
	48 h LC50	Daphnie	>9.8	mg/l
	96 h CSEO	Algues	1.0	µg/l
	21 d NOEC	Poissons	0.0187	mg/l
	21 d NOEC	Crustacés	0.22	mg/l

<b>Pyroxasulfone (447399-55-5)</b>				
Ingrédient(s) actif(s)	Duration	espèce	VALEUR	UNITÉS
Pyroxasulfone	96 h LC50	Rainbow trout	>2.2	mg/l
	96 h LC50	Bluegill sunfish	>2.8	mg/l
	48 h EC50	Daphnia magna	>4.4	mg/l
	96 h LC50	Algues	0.00079	mg/l

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour la daphnie et autres invertébrés aquatiques
Propylène glycol 57-55-6	96 h EC50: = 19000 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata)	96 h LC50: 41 - 47 mL/L (Oncorhynchus mykiss) static 96 h LC50: = 51400 mg/L (Pimephales promelas) static 96 h LC50: = 51600 mg/L (Oncorhynchus mykiss) static 96 h LC50: = 710 mg/L (Pimephales promelas)	48 h EC50: > 1000 mg/L (Daphnia magna) Static 24 h EC50: > 10000 mg/L (Daphnia magna)
Naphtha (petroleum), heavy aromatic 64742-94-5	72 h EC50: = 2.5 mg/L (Skeletonema costatum)	96 h LC50: = 1740 mg/L (Lepomis macrochirus) static 96 h LC50: = 19 mg/L (Pimephales promelas) static 96 h LC50: = 2.34 mg/L (Oncorhynchus mykiss) 96 h LC50: = 41 mg/L (Pimephales promelas) 96 h LC50: = 45 mg/L (Pimephales promelas) flow-through	48 h EC50: = 0.95 mg/L (Daphnia magna)
Naphthalene 91-20-3	72 h EC50: = 0.4 mg/L (Skeletonema costatum)	96 h LC50: 0.91 - 2.82 mg/L (Oncorhynchus mykiss) static 96 h LC50: 5.74 - 6.44 mg/L (Pimephales promelas) flow-through 96 h LC50: = 1.6 mg/L (Oncorhynchus mykiss) flow-through 96 h LC50: = 1.99 mg/L (Pimephales promelas) static 96 h LC50: = 31.0265 mg/L (Lepomis macrochirus) static	48 h EC50: 1.09 - 3.4 mg/L (Daphnia magna) Static 48 h EC50: = 1.96 mg/L (Daphnia magna) Flow through 48 h LC50: = 2.16 mg/L (Daphnia magna)

**Persistance et dégradabilité** Pyroxasulfone: Modérément persistant. Carfentrazone-éthyle : Non persistant. Facilement hydrolyses. Ne se biodégrade pas facilement.

<b>Bioaccumulation</b>	Pyroxasulfone: La substance a un faible potentiel de bioaccumulation dans l'environnement. Carfentrazone-éthyle : La substance n'a pas de potentiel de bioconcentration.
<b>Mobilité</b>	Pyroxasulfone: Mobile. Carfentrazone-éthyle : Non pertinent.

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

<b>Méthodes d'élimination</b>	L'élimination inadéquate de l'excès de pesticides, de mélange de pulvérisateur ou de l'eau de rinçage est interdite. Si ces déchets ne peuvent pas être éliminés selon les instructions contenues sur l'étiquette, veuillez communiquer avec les autorités concernées pour des conseils.
<b>Emballages contaminés</b>	Mettez au rebut les contenants selon les règlements locaux, fédéraux et provinciaux. Rappelez-vous à l'étiquette du contenant qui contient des instructions sur l'élimination. Ne pas réutiliser ou remplir ce conteneur.

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**DOT** Ce produit n'est pas considéré comme un produit dangereux, tel que défini par le Ministère des transports des États-Unis, 49 CFR, parties 100 à 185.

**TMD** Classement ci-dessous n'est applicable que lorsqu'ils sont expédiés par bateau et n'est pas applicable lorsque expédiés seulement par voie routière ou ferroviaire.

<b>N° ID/ONU</b>	UN3082
<b>Nom officiel d'expédition</b>	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a
<b>Classe de danger</b>	9
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Polluant marin</b>	Pyroxasulfone, Carfentrazone-éthyle .
<b>Désignation</b>	UN3082, Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, N.S.A. (Pyroxasulfone, carfentrazone-éthyle), 9, III, Polluant marin

**ICAO/IATA**

<b>N° ID/ONU</b>	UN3082
<b>Nom officiel d'expédition</b>	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a
<b>Classe de danger</b>	9
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Désignation</b>	UN3082, Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, N.S.A. (Pyroxasulfone, carfentrazone-éthyle), 9, III, Polluant marin

**IMDG/IMO**

<b>N° ID/ONU</b>	UN3082
<b>Nom officiel d'expédition</b>	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a
<b>Classe de danger</b>	9
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>No EMS</b>	F-A, S-F
<b>Polluant marin</b>	Pyroxasulfone, Carfentrazone-éthyle
<b>Désignation</b>	UN3082, Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, N.S.A. (Pyroxasulfone, carfentrazone-éthyle), 9, III, Polluant marin

**15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION**

**Règlements fédéraux aux États-Unis**

**SARA 313**  
 Section 313 du Titre III du « Superfund Amendments and Reauthorization Act » de 1986 (SARA). Ce produit contient un produit ou des produits chimiques qui sont soumis aux exigences de rapport du « Act and Title 40n » du Code de règlements fédéraux, Partie



## FOCUS Herbicide

FDS n° : FO000997-A

Date de révision : 2016-05-23

Version 1

37

Nom chimique	No. CAS	% en poids	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Naphthalene - 91-20-3	91-20-3	<1	0.1

### SARA 311/312 Catégories de dangers

Danger aigu pour la santé	Oui
Danger chronique pour la santé	Oui
Risque d'incendie	Oui
Risque de décompression soudaine	No
Danger de réaction	No

### Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act)

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Formaldehyde 50-00-0	100 lb			X
Acide acétique 64-19-7	5000 lb			X
Naphthalene 91-20-3	100 lb	X	X	X

### CERCLA

Ce matériau, tel que proposé, contient une ou plusieurs substances répertoriées comme des substances dangereuses par le Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302)

Nom chimique	Quantités à déclarer de substances dangereuses	Quantités à déclarer de substances très dangereuses
Formaldehyde 50-00-0	100 lb 45.4 kg	100 lb
Acide acétique 64-19-7	5000 lb 2270 kg	
Methyl ethyl ketone 78-93-3	5000 lb 2270 kg	
Naphthalene 91-20-3	100 lb 45.4 kg	

### FIFRA Information

Ce produit chimique est un pesticide enregistré à l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA) et est soumis à certains exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers requis pour les fiches signalétiques, et pour les étiquettes du lieu de travail pour les produits chimiques autres que des pesticides. Les renseignements suivants sur les dangers sont requis sur l'étiquette du pesticide :

#### **PRUDENCE**

Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption par la peau.

Ce produit est toxique pour les invertébrés aquatiques. Ce produit est très toxique pour les algues et toxiques pour les poissons et les organismes aquatiques.

## États-Unis - Réglementations des États

### Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65.

Nom chimique	Prop. 65 de la Californie
Naphthalene - 91-20-3	Carcinogen

### Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Propylène glycol 57-55-6	X		X
Naphthalene 91-20-3	X	X	X
2-Methylnaphthalene 91-57-6	X		

**Inventaires internationaux**

Nom chimique	Inventaire TSCA (États-Unis d'Amérique)	LIS (Canada)	EINECS/ELINCS (Europe)	ENCS (Japon)	Chine (IECSC)	KECL (Corée)	PICCS (Philippines)	AICS (Australie)
Carfentrazone-éthyle 128639-02-1					X			
Propylène glycol 57-55-6	X	X	X	X	X	X	X	X
Naphtha (petroleum), heavy aromatic 64742-94-5	X	X	X	X	X	X	X	X
Naphthalene 91-20-3	X	X	X	X	X	X	X	X
2-Methylnaphthalene 91-57-6	X	X	X	X	X		X	X

Mexique - Classe

Risque modéré, classe 2

Nom chimique	État cancérogène	Mexique
Naphthalene		Mexico: TWA 10 ppm Mexico: TWA 50 mg/m <sup>3</sup> Mexico: STEL 15 ppm Mexico: STEL 75 mg/m <sup>3</sup>

Nom chimique	Mexique - Inventaire des émissions et des transferts de matières polluantes - Rapport des émissions pour la fabrication, le traitement ou l'utilisation - Quantités seuils	Inventaire des émissions et des transferts de matières polluantes - Rapport des émissions - Quantités seuils
Formaldehyde	100 2500 kg/yr	100 kg/yr

Classe de dangers du SIMDUT

D2A - Matières très toxiques



**16. AUTRES INFORMATIONS**

NFPA	Risques pour la santé 2	Inflammabilité 1	Instabilité 0	Dangers physico-chimiques -
HMIS	Risques pour la santé	Inflammabilité 1		Protection individuelle

	2*		Danger physique 0	X
--	----	--	-------------------	---

*\*Indique un risque chronique pour la santé*

**Date de révision :** 2016-05-23  
**Cause de la révision:** Libération initiale

**Avis de non-responsabilité**

La société FMC pense que les informations et les recommandations présentées ici (comprenant les données et les énoncés) sont justes à la date d'écriture du présent document. **AUCUNE GARANTIE DE BON FONCTIONNEMENT POUR QUELQUE BUT QUE CE SOIT, GARANTIE DE LA QUALITÉ MARCHANDE OU TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRIMÉE OU IMPLIQUÉE, N'EST ÉNONCÉE CONCERNANT LES INFORMATIONS DONNÉES ICI.** Les informations données ici concerne seulement le produit indiqué et peut ne pas être applicable lorsque le produit est utilisé en association avec tout autre matériel ou tout autre procédé. En outre, étant donné que les conditions et le sméthides d'utilisation sont hors du contrôle de la société FMC, elle décline toute responsabilité concernant les résultats obtenus par ou suite à l'utilisation de ce produit ou la dépendance sur de telles informations.

**Préparé par**

FMC Corporation  
 Logo de FMC - Marque de commerce de FMC Corporation

© 2016 FMC Corporation. Tous droits réservés.

**Fin de la fiche signalétique**